



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 12490

Texte de la question

M. Jean Proriol attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le montant des crédits alloués aux DRAC pour la filière audiovisuelle, suite au changement de fonctionnement intervenu au niveau de l'aide en région. Dorénavant, quelques manifestations d'envergure nationale et internationale seront aidées financièrement par le Centre national de la cinématographie, tandis que les DRAC se concentreront sur les festivals d'intérêt local ou régional. Il semble cependant que les crédits alloués aux DRAC vont être tellement réduits que de nombreux projets ne pourront plus recevoir de soutien financier de l'État. Si ces orientations budgétaires se confirment, de nombreuses associations qui oeuvrent localement seront menacées à très court terme. Il souhaiterait savoir quelles mesures concrètes elle entend prendre pour garantir la pérennité des financements accordés jusqu'à présent aux DRAC, afin que les associations qui oeuvrent en région puissent continuer leurs actions culturelles.

Texte de la réponse

Dans le cadre du budget 2008, de nouvelles dispositions plus en cohérence avec les objectifs fixés au Centre national de la cinématographie (CNC) ont été prises s'agissant de l'attribution des aides en matière cinématographique. Le CNC continue de financer les festivals d'intérêt national ou international, contrairement aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC), qui elles, conservent le financement des festivals d'intérêt local et de certaines actions de développement du cinéma en région inscrites dans les conventions tripartites DRAC/CNC/collectivités. Les budgets nécessaires à cette nouvelle répartition des compétences entre le CNC et les DRAC ont donc été mis en place. Le réexamen du soutien de l'État à ces actions en région fait par ailleurs l'objet d'une mission confiée à Alain Auclair, inspecteur général de l'administration.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12490

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7751

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8179